



LES ANCIENS PARLEMENTAIRES EN EUROPE : QUEL ROLE ET QUEL STATUT DANS LA SOCIETE POLITIQUE ET CIVILE

APPEL DE LISBONNE

**Adopté par les participants au séminaire organisé par l'Association européenne des anciens parlementaires des pays membres du Conseil de l'Europe
(Lisbonne, 23 octobre 2009)**

Les délégués de l'Association européenne des anciens parlementaires des pays membres du Conseil de l'Europe, réunis en séminaire à Lisbonne le 23 octobre 2009 remercient l'Association portugaise de son chaleureux accueil et conviennent de lancer l'Appel ci-dessous :

Les anciens parlementaires européens :

- Soulignent que l'objet de l'Association est de promouvoir l'idéal européen et de contribuer à la construction européenne. A cet effet elle se fixe pour objectif de mieux faire connaître les institutions européennes. L'Association peut organiser des rencontres et colloques consacrés à l'étude des grands problèmes de société (voir Statuts, art. 1er)
- Rappellent que depuis sa création officielle en 1994, l'Association européenne n'a cessé de s'élargir et de diversifier ses thèmes de réflexion. Le séminaire de Lisbonne a été l'occasion de faire le point sur le rôle et le statut des anciens élus dans les 17 pays membres.
- Considèrent que la signature le 7 septembre 2009 du Memorandum d'entente entre l'Association européenne et l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe marque une étape très importante dans la vie de l'Association. Ce document consacre les relations traditionnelles d'amitié entre l'Association et le Conseil de l'Europe en ouvrant de nouvelles perspectives de coopération dans les domaines d'intérêt commun tels que la sauvegarde des Droits de l'Homme, le renforcement de la démocratie et de l'Etat de droit.
- Réaffirment leur volonté de coopérer activement avec les institutions parlementaires européennes, à organiser des manifestations communes sur des thèmes spécifiques notamment le développement durable des conditions de vie et les défis du vieillissement de la population en Europe. L'adhésion à l'Association de l'Association des anciens députés au Parlement européen ne peut que favoriser ces objectifs.

- Souhaitent que les orientations futures de l'Association permettent notamment la consolidation de la valeur et de la portée des colloques et séminaires de l'Association, l'utilisation optimale des potentialités du site internet, la poursuite de l'élargissement, la participation accrue des associations membres au développement et au rayonnement de l'Association.
- Appuient le projet de création d'une Assemblée parlementaire des Nations Unies, instance indispensable pour garantir la dimension parlementaire de la gouvernance mondiale en cours de gestation. La mondialisation de l'économie doit aller de pair avec la mondialisation de la démocratie et le renforcement des contrôles sur les grandes institutions financières.
- Soulignent l'importance que revêtera le Colloque de Kiev d'octobre 2010 consacré aux problèmes de l'immigration et des réfugiés. Ce colloque marquera l'adhésion de l'Ukraine à l'Association européenne dans le cadre de son processus d'élargissement vers l'Est.
- Soutiennent l'idée d'une «Charte européenne des anciens parlementaires» enrichie des idées concrètes et positives émises par les associations lors du Séminaire de Lisbonne. Cette charte devrait être le socle de valeurs partagées, d'objectifs communs et d'instruments adaptés à une coopération élargie avec les institutions européennes et internationales y compris les voies et moyens pour mettre à profit l'expérience et les connaissances des anciens parlementaires.
- Appellent les anciens parlementaires des pays membres du Conseil de l'Europe, non adhérents à l'Association européenne à la rejoindre en créant des associations nationales permettant ainsi de valoriser davantage encore l'expérience politique et législative qu'ils ont acquise dans leur pays respectif.